

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 43

présenté par
M. Raimbourg
les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 65

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article crée un nouveau délit inutile, le fait de se soustraire à l'exécution d'un décret d'extradition ou à une décision de remise en cas de mandat d'arrêt européen.